Le CESE a voté son rapport annuel sur l'Etat annuel de la France en 2012

Séance plénière du 12 décembre 2012

PUBLIÉ LE 12/12/2012

Le décret du 29 décembre 2010 portant sur l'organisation du Conseil économique, social et environnemental (CESE) prévoit que la section de l'économie et des finances établisse chaque année un rapport annuel sur l'état de la France. Après s'être intéressé dans une première partie à l'évolution de notre pays dans les champs économique, social et environnemental, le rapport annuel sur l'état de la France en 2012 du CESE formule plusieurs préconisations concernant les réformes nécessaires à la France, tout en cherchant à conforter le « vivre ensemble » et le sens du collectif.
Le rapport a été voté ce jour en séance plénière avec 171 votants, 99 votes pour, 66 absentions et 6 votes contre.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026